

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **de la commune de NOTRE-DAME-DE-BOISSET**

Séance du 24 juillet 2023

Date de la convocation : 13/07/2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres présents : 11 - Quorum : 8

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES (scrutin ordinaire) : Pour 13 - Contre 0 - Abstention 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juillet à 19 heures 30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Pascale ALDEBERT, Jean-Claude DUCROT, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Marie-Claude CHATTON, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Laurent BENUCCI, David SOTTON, Morgan TALIFERT.

Absents excusés : Stéphane CANZANI, Jocelyne DURANTET (pouvoir à Régine JONNIER), Agnès PUY (pouvoir à Marie-Claude CHATTON), Céline PONTE CASAIS.

M. Thierry GIRAUD a été élu secrétaire de séance.

21/2023 - TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs en vigueur pour l'acquisition des concessions dans le cimetière communal ou d'une case de columbarium, fixés par délibération du 31 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} août 2023 :

Concessions de 30 ans : 1 emplacement 210 €
2 emplacements 420 €

Concessions de 50 ans (caveau uniquement) : 1 emplacement 420 €
2 emplacements 840 €

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 830 €

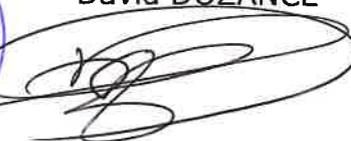
Plaque et gravure sur table mémoire et case columbarium : 190 €

A Notre-Dame-de-Boisset, 27 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Thierry GIRAUD



Le maire,
David DOZANCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201618-20230724-21-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Publication : 27/07/2023